

## Compte rendu Réunion Parents-Professionnels

### Présentation de l'équipe :

- 3 professionnelles (Léa, Laura, Léa), pour la prise en charge et l'accompagnement des enfants
- Une éducatrice de jeunes enfants (Aurélié) garante du projet pédagogique. Elle assure la continuité de direction au quotidien, la cohésion des pratiques professionnelles, ainsi que la prise en charge globale des enfants.
- Une infirmière de puériculture (Elodie), et directrice, présente de manière ponctuelle et garante de toutes les questions d'ordre médical, en collaboration avec le médecin référent.
- La directrice adjointe, (Sabrina), également éducatrice de jeunes enfants. Comme Elodie, sa présence se fait de manière ponctuelle, deux fois dans la semaine en moyenne.
- M. Soussou, gérant des micro-crèches, présent de manière ponctuelle, mais constamment joignable si besoin, vous pouvez le contacter pour toutes questions administratives. Par téléphone : 06.33.03.76.14 / ou par mail : [contact@universdespetits.fr](mailto:contact@universdespetits.fr)

### POINT ADMINISTRATIF

#### 1) CAF :

En juin, juillet, aout 2019, la Caf a essayé une nouvelle procédure pour l'envoi des factures et donc in fine pour le remboursement des familles. Ce dispositif a finalement été adopté car concluant, mais de quoi s'agit-il ?

Auparavant, c'était les familles qui tous les mois devaient faire compléter une attestation de présence par la structure, attestation envoyée tous les mois aux familles par la Caf. Les familles devaient ensuite renvoyer cette attestation à la Caf pour être remboursées. Cette procédure générait beaucoup de retards pour les remboursements mensuels et a été abandonnée au profit de la plateforme dématérialisée.

Aujourd'hui avec la nouvelle procédure, c'est le gérant de la structure Mr Soussou, qui envoie lui-même sur une plateforme dédiée à la CAF les factures une fois acquittées. Ce traitement de données, permet aux parents un remboursement beaucoup plus rapide, 10 jours en moyenne d'après le retour des familles.

Si vous observez un retard de remboursement, n'hésitez à contacter directement la Caf pour savoir où en est votre dossier. La structure peut dans des cas particuliers intervenir auprès de la Caf pour trouver une solution.

## 2) CONTRAT D'ACCUEIL :

Nous avons dû vous remettre en début d'année, le contrat d'accueil reprenant les horaires de votre enfant ainsi que le coût mensuel. Ce contrat vous a été distribué en deux exemplaires dont un doit nous revenir signé.

Vous avez pu le voir dans le contrat que le mois d'aout est facturé malgré la fermeture de la crèche, mais pourquoi ? Pas d'inquiétude, vous ne payerez pas des heures de gardes alors que votre enfant ne peut être accueilli dans la structure, étant donné que nous sommes fermés. Tout s'explique par le calcul du coût mensuel !!

$$\begin{array}{c}
 \text{Nombre d'heure de} \\
 \text{garde par semaine}
 \end{array}
 \times \left( \begin{array}{c}
 \text{Nombre de semaines de l'année } 52 \\
 - \\
 \text{Nombre de semaines de fermeture } 6
 \end{array} \right)$$


---


$$\times \text{ Tarif horaire}$$

12 mois

D'après ce calcul vous pouvez voir :

- Le calcul déduit bien les périodes de fermeture, le mois d'aout en fait partie
- Nous divisons les heures de garde par 12 mois. Ce choix n'est pas pris au hasard, d'une part car il vous permet d'avoir des mensualités plus petites et lissées sur l'année. D'autre part, ce choix vous permet d'avoir un douzième remboursement CAF, ce qui n'est pas négligeable.

## 3) PREAVIS :

Comme dans tout contrat, il y a une possibilité d'en sortir. Il y a un préavis de 2 mois, nous permettant de trouver une famille pour vous remplacer. Si une famille se positionne rapidement, votre période de préavis pourra être diminuée bien sur si vous le souhaitez.

En cas de rupture du contrat avant la fin de l'année, le calcul cité ci-dessus, sera refait pour réajuster le dernier prélèvement au prorata des semaines des gardes effectuées.

## 4) BADGEAGE :

Quand vous arrivez le matin et le soir, il est important de scanner l'étiquette code-barres de votre enfant situé dans son casier. Cette démarche permet à notre assureur de connaître à partir de quelle heure votre enfant est assuré chez nous où ne l'est plus.

## 5) HEURES SUPPLEMENTAIRES :

Les heures supplémentaires sont possibles quand elles sont prévenues à l'avance, pourquoi ?

Les horaires des professionnelles sont faits en fonction des contrats des enfants, pour toujours respecter le taux d'encadrement imposé par la PMI, qui est notre organisme de contrôle. De ce fait, quand il y a plus de 3 enfants, les professionnelles doivent être au moins deux, donc si vous souhaitez arriver plus tôt ou que vous

souhaitez venir plus tard, les professionnelles peuvent accepter de changer leur horaire si elles en ont la possibilité bien sûr car elles ont elle aussi une vie personnelle.

Des retards peuvent arriver, on ne maîtrise pas toujours tout son emploi du temps, nous vous demandons par contre de prévenir les professionnelles pour qu'elle puisse s'organiser au mieux et expliquer à votre enfant pourquoi il ne part pas en deuxième ou troisième aujourd'hui, et donc lui éviter un stress. Nous vous demandons juste qu'il ne soit pas trop répétitif.

Il faut savoir que 5 min de dépassement (en avance ou en retard) = une heure supplémentaire facturée. C'est avec le badgeage que nous calculons les dépassements d'horaire, donc soyez vigilants à bien scanner à votre arrivée ou votre départ, car en cas d'oubli la plage horaire la plus étendue peut être facturée.

Pour les nouveaux parents, qui ont signé le contrat en septembre, le mois de septembre n'aura pas donné lieu à des heures supplémentaires pour vous laisser le temps de réajuster votre contrat au plus juste en fonction des temps de trajet ou de vos nouvelles contraintes professionnelles ou autres.

## 6) MOYENS DE COMMUNICATION CRECHE - MAISON :

Le gérant vous rappelle de vérifier régulièrement votre boîte mail, parfois pour certaines adresses hotmail par exemple de bien vérifier vos spams. Car le mail est un des moyens utilisés pour vous donner différentes informations. Notamment la newsletter, une fois par mois, qui vous informe de ce qu'il va se passer dans les crèches, les évènements à venir.

Un site internet avec deux accès différents, il vous permet d'une part de consulter vos factures ainsi que diverses documents administratifs et pédagogiques, et d'autre part un accès pour visualiser les nombreuses photos de vos enfants du mois passé. Attention les photos ne sont présentes qu'un seul mois, nous ne pouvons stocker sur notre serveur les photos de toute l'année, de toutes les crèches.

Des affichages seront également réalisés dans le hall d'accueil des différentes crèches pour vous informer de différentes choses : évènement, maladie, partenariat ...

## POINT MEDICAL

### 1) LES MEDECINS REFERENTS :

Les médecins ont un rôle de conseil auprès de nos structures, dans lesquelles elles interviennent une fois par mois. Il s'agit du Dr Cabirol (exerçant sur Carros), pour les micro-crèches de Carros, et du Dr Martin (exerçant à Cagnes sur mer), pour les micro-crèches de Cagnes-sur-Mer et de Nice.

Le médecin valide également les PAI (protocole d'accueil individualisé) pour les enfants qui ont des allergies alimentaires, des handicaps ou des maladie chronique, ce protocole permet aux professionnelles d'administrer des médicaments autres que ceux cité ci-dessous (comme par exemple la Ventoline pour les asthmatiques)

## 2) LES MEDICAMENTS A LA CRECHE :

Suivant les recommandations de la PMI, et n'ayant pas de personnel médical sur place au quotidien, l'administration des médicaments se trouve restreinte et soumise à un protocole médical interne. Les protocoles sont établis avec les médecins référents et sont consultables au sein des micro-crèches.

Les seuls médicaments AUTORISÉS et ADMINISTRÉS à la crèche sont :

- le **DOLIPRANE** (en cas d'hyperthermie) : fournis en début d'année par les parents  
*N'oubliez pas de préciser aux professionnelles si vous avez donné du doliprane à votre enfant dans la nuit ou le matin.*
  
- le **CAMILIA** (pour les douleurs dentaires) : fournis par les parents  
*Le camilia fonctionne sur la durée, une seule prise est souvent inefficace, prévenez-nous si vous commencez une cure de quelques jours.*
  
- l'**ANTISEPTIQUE**, les **GRANULES D'ARNICA** et l'**ARNIGEL** (en cas de chute/coup...) : fournis par la micro crèche elle-même.

**i** **AUCUN AUTRE MEDICAMENT NE SERA ADMINISTRE A LA CRECHE**, avec ou sans ordonnance (homéopathie et aromathérapie y compris !)

N.B : Si le médecin traitant vous prescrit un antibiotique ou un médicament nécessitant plusieurs prises dans la journée, précisez que l'enfant est en crèche afin d'adapter son traitement en conséquence (administration matin et soir uniquement). En cas d'impossibilité, vous pouvez venir administrer vous-même le médicament à la crèche ou garder l'enfant au domicile pendant son traitement.

## 3) LES EVICTIONS :

Les maladies entraînant une éviction obligatoire de la crèche sont au nombre de 11. Pour ces maladies, le retour à la crèche nécessite un certificat de non contagiosité. (Voir document ci joint)

Pour toutes autres pathologies infectieuses (varicelle, grippe, bronchiolite, gastro-entérite, etc...), pour le confort de l'enfant et sa contagiosité, la fréquentation de la collectivité à la phase aiguë de la maladie n'est pas conseillée. Il est donc fortement recommandé aux parents de garder les enfants au domicile.

Lors de la visite chez le pédiatre, bien préciser que l'enfant est en crèche et suivre les recommandations concernant le nombre de jours au domicile selon la pathologie et l'état clinique de l'enfant.

#### 4) LES VACCINATIONS :

Nous vous informons que la PMI (protection maternelle et infantile) nous oblige à faire respecter la loi concernant la nouvelle politique vaccinale pour les enfants nés après le 01/01/2018.

Les 10 injections sont bien obligatoires dans notre établissement. Je vous rappelle que si les vaccins ne sont pas faits, vous avez quand même trois mois pour régulariser sa vaccination à partir de la date recommandée par le tableau de vaccination 2018.

Si cela n'est pas fait, votre enfant, ne pourra malheureusement plus intégrer notre établissement jusqu'à mise à jour du dossier.

### POINT PEDAGOGIQUE

#### ***JOURNEE TYPE :***

Afin de vous présenter au mieux nos valeurs au sein de la structure je vous propose de faire un descriptif d'une journée type en décrivant concrètement comment elles sont mises en place.

##### 1) Le matin :

8h à 9h30 : Accueil des parents et des enfants. C'est le moment des transmissions. Elles sont très importantes car elles nous permettent d'accueillir vos enfants dans son individualité et dans la continuité de la maison. Par exemple si vous nous dites qu'il n'a pas très bien dormi on pourra lui proposer un temps de sieste le matin, s'il a mangé à 5h on lui proposera le repas en premier. Toutes ces informations nous permettent d'assurer un accueil de qualité auprès de vos enfants.

9h30 à 10h30 : La salle est partagée en plusieurs coins pour répondre au mieux au développement de vos enfants. S'ils sont dans un stade moteur ils pourront s'exercer au parcours, s'ils sont plutôt dans l'imitation ils pourront aller au coin jeux symboliques (dînette, poupées...). S'ils sont fatigués ils pourront s'installer au coin calme pour lire un livre, écouter de la musique ou jouer avec des jeux calmes (clips, cubes...). Pour les plus petits un coin bébé et mit en place pour qu'ils puissent évoluer dans un environnement adéquat.

Si les enfants le souhaitent on pourra l'accompagner dans ses jeux, dans ses découvertes. On est disponible pour eux. En complément des jeux libres, des activités sont proposés aux enfants (pâte à modeler, peinture, body painting, sable magique/ de lune...). En aucun ils seront forcés d'y participer, l'activité leur sera proposée et ils choisiront s'ils veulent y participer ou non. Les activités sont mises en place en fonction du développement des enfants, on ne leur proposera pas des activités trop difficiles pour eux qui le mettent en situation d'échec. Au contraire les activités ont pour but de les accompagner dans son développement et de fortifier leur confiance en eux ainsi qu'en leurs capacités.

C'est aussi le temps pour les plus petits qui en ont besoin de se reposer. Dès qu'un enfant présente des signes de fatigue une professionnelle le change et l'amène au dortoir. Il est allongé avec doudou et ou

tétine et on lui explique qu'il est fatigué et qu'il peut se reposer. On le laisse ensuite s'endormir seul. Il se peut que certains enfants aient besoin de l'adulte pour les accompagner dans le sommeil. Dans ce cas on le berce et on lui chante des chansons jusqu'à ce qu'ils s'endorment.

Tous les enfants sont changés au cours de la matinée afin qu'ils puissent se sentir propre et confortable dans leur couche.

10h30 à 11h : Les enfants sont réunis au coin lecture pour un temps calme. Nous leur racontons des histoires ou chantons avec eux. C'est un temps fort qui ponctue la journée, il marque la transition entre les jeux du matin et le temps du repas. Cela leur permet de se repérer dans le temps. A la fin du temps calme nous les accompagnons au lavage de mains.

## 2) Le repas :

11h : Les enfants, chacun leur tour, distribuent les assiettes. L'entrée, la protéine, les légumes et les féculents sont dans la même assiette. Tous les aliments sont mis dedans afin qu'il puisse goûter à tout. On ne force jamais un enfant à manger mais nous lui proposons de façon ludique de goûter à tout. (Nous goûtons avec eux) On leur propose ensuite le dessert. A ce moment-là on n'enlève pas l'assiette, il arrive qu'après le dessert certains enfants veuillent manger à nouveau des légumes ou autre aliment.

Une fois le repas terminé on leur demande s'ils ont fini et on leur donne des gants afin qu'ils aillent se débarbouiller devant le miroir. Les plus petits, pour un meilleur confort, mangent soit en transat soit en chaise haute. Une professionnelle donne le repas à un enfant. On essaie au mieux que ce soit la même du début à la fin. Comme pour les grands ils ne sont pas forcés à manger. Ils mangent chacun leur tour en fonction de l'heure du repas du matin ou du sentiment de faim.

Vient ensuite le moment d'enlever le pantalon pour dormir en tenue confortable. Pour le déshabillage nous les accompagnons de façon ludique. On les encourage, on leur montre les gestes, on les félicite... Ils peuvent ensuite ranger leurs affaires dans leurs casiers. C'est à ce moment-là que les habits peuvent être échangés et que nous ne savons plus à qui ils appartiennent. De ce fait nous vous demandons de noter le nom des enfants sur les étiquettes s'il vous plaît.

Une fois déshabiller et changer ils vont se brosser les dents, il y a des miroirs et des affiches rigolotes d'animaux se brossant les dents. Nous sommes également avec eux pour les accompagner.

11h50 : Un temps calme est proposé aux enfants avant d'aller se coucher chacun dans leur lit. Comme pour le temps calme du matin il marque la fin de la matinée et le début de la sieste. Chacun prend son doudou et/ou sa tétine. Les plus petits peuvent participer avec nous.

## 3) La sieste :

12h : Les enfants rentrent dans le dortoir et s'endorment avec l'aide de l'adulte s'ils en ont besoin. Une musique douce est mise en fond sonore. Une professionnelle reste avec eux jusqu'à ce qu'il reste 3 enfants dans le dortoir. Ensuite on vérifie toutes les 10 minutes s'ils dorment bien, s'ils sont réveillés...

#### 4) L'après-midi :

13h à 15h : Ils se lèvent petit à petit. Des jeux calmes sont proposés dans la pièce. Les changes sont faits. On les aide à s'habiller de façon autonome. Ensuite on se réunit de nouveau au coin calme pour des histoires ou des chansons avant d'aller au goûter.

15h : Les enfants goûtent tous ensemble sur le même principe que le repas. Ce qu'il change se sont les aliments, là ils ont un produit laitier, un produit céréalier et un fruit.

15h30 à 18h30 : Le déroulement est identique à celui du matin, des jeux libres et des activités sont proposées aux enfants. C'est également le temps d'accueil des familles, on vous raconte sa journée que ce soit sur ces besoins physiologiques (repas, sommeil, selle...) mais on essaiera toujours de partager une petite anecdote sur vos enfants.

**RAPPEL IMPORTANT** : Il peut arriver pour différentes raisons que vous ayez du retard le matin ou le soir. Dans ce cas nous vous demandons de nous prévenir car cela peut impacter les horaires des professionnelles qui elle aussi ont des prérogatives en dehors des horaires de travail. De plus cela permet également de prévenir l'enfant.

### **PROJET ANNUEL**

Nous avons chacune un projet annuel qui profitera à vos enfants :

- ❖ Léa : « Mur d'éveil sensoriel ». C'est un panneau en bois avec différents objets sonores, tactiles et visuels qui va permettre à vos enfants de développer leurs sens. Ce panneau sera situé dans la salle où il y a actuellement la piscine à balles.

Sur ce panneau il y aura plusieurs matières afin qu'ils puissent les différencier. Par exemple des plumes pour la douceur, du papier à poncer qui est rugueux, des cailloux, une brosse à cheveux... Pour les éléments sonores il pourra y avoir un xylophone ou encore un klaxonne pour écouter les différents sons que peuvent émettre un objet.

Pour les plus grands il y aura des objets qui font travailler la motricité fine et leur concentration tels qu'une fermeture éclair, un verrou =, des jeux de clef, des lacets...

Il y aura également un tuyau dans lequel ils pourront faire glisser des balles, des buzzers avec des lumières....

Pour ce faire l'aide des parents pourra être sollicitée.

- ❖ Léa ( Lélé) : « Eveil des papilles ». Une à plusieurs fois par mois, selon les événements (fêtes, anniversaires, saison...) un atelier cuisine, salé ou sucré, sera proposé. Les grands mettront la main à la pâte et les bébés et moyens, selon leurs introductions alimentaires, pourront déguster.

Cela pourra donner envie de goûter à tout, même à ce qu'ils ne connaissent pas et qu'ils n'auraient pas manger en temps normal. Ils vont pouvoir découvrir les fruits, les légumes toutes leurs formes. Ils vont pouvoir développer leur motricité fine par le transvasement, mais aussi leurs sens, le vocabulaire (formes, couleurs, les aliments...), des textures, des saveurs....

- ❖ Laura : « La mer ». Toute l'année différents ateliers seront proposés autour du thème de la mer. Ceux qui le souhaitent pourront fabriquer une fresque. Ils commenceront par peindre un panneau en bleu (la mer). Puis au fur et à mesure des ateliers ils fabriqueront des poissons, des coquillages, des algues, des bateaux... avec des différents matériaux et couleurs. Toutes ces créations viendront alimenter le panneau et créer un fond marin. En parallèle il y aura des livres, des chansons, des jeux d'eau toujours sur le thème de la mer.

Il y aura également un aquarium avec deux poissons rouges pour que les enfants voient qu'il y a des êtres vivants qui vivent dans l'eau et qu'ils se nourrissent différemment de nous.

- ❖ Aurélie : « Histoires en Kamishibai ». Kamishibai signifie littéralement « théâtre de papier » est une technique de contage japonaise.

Tout comme les livres plus traditionnels, il participe entre autres à l'acquisition du langage, sollicite l'écoute, la mémoire, l'imagination. C'est un outil qui diffère du livre, il permet de raconter des histoires autrement, de ce fait il éveille la curiosité et soutient l'attention des enfants, l'histoire devient plus captivante.

C'est un moment de partage privilégié à plusieurs, les enfants peuvent intervenir pendant l'histoire et des interactions se créent.

De plus avec le kamishibai on peut reprendre l'histoire de livres connus mais on peut aussi inventer des histoires qui s'inspirent de ce que vivent les enfants au quotidien. Par exemple reprendre les temps forts de la crèche, le doudou ou la tétine perdus, les gestes brusques entre eux... par des métaphores et les enfants peuvent indirectement comprendre ce qu'ils vivent et pourquoi pas trouver d'autres manières d'agir.

### ***ATELIERS PARENTS ENFANTS :***

Tout au long de l'année on va vous proposer divers ateliers parents / enfants en fonction des événements qui ponctuent l'année (Semaine du goût, Noël, carnaval, Pâques...)

Ce sont des temps de rencontre entre les familles, les enfants et les professionnelles mais aussi entre parents. Votre présence sera toujours appréciée même si l'atelier a lieu un jour où vos enfants ne sont pas accueillis.



## ***LES PARTENARIATS INSTITUTIONNELS :***

- ❖ *La découverte de l'Anglais* : Ces ateliers sont effectués par une professionnelle privée. Diplômée dans la petite enfance, elle viendra 1 fois par semaine 1h dans la structure pour éveiller les enfants à l'anglais à travers différentes activités. Les jours de présence de cette intervenante tourneront durant l'année pour que tous les enfants puissent y avoir accès (toutes les 8 semaines).

Les enfants vont s'éveiller à la découverte d'une nouvelle langue. Les supports utilisés tels que les livres, les comptines sont empruntés aux livres et comptines françaises que votre enfant entend à la crèche. Les autres ateliers peuvent s'appuyer sur le thème des couleurs, des animaux, des formes et des comptines anglaises. Un support vous sera remis pour vous permettre de comprendre et suivre l'évolution ludique de votre enfant à la découverte de cette langue étrangère. Les membres de l'équipe seront le rapporteur de ces ateliers.

- ❖ *La Langue Des Signes* : C'est Elodie, l'infirmière puéricultrice et directrice de certaines structures qui va initier les équipes à cette méthode car elle a suivi la formation « Bébé fais-moi signe ».

La langue des signes est une langue propre avec une syntaxe, une grammaire, un vocabulaire bien à elle. Nous n'allons pas enseigner à votre enfant cette langue, mais nous allons associer à la parole des signes issus de cette langue.

Quel en est le but ? En résumé :

- Donner aux enfants qui n'ont pas encore acquis le langage, le goût de communiquer. Grâce aux gestes issus de la LSF, l'enfant pourra signer ses demandes ou ses envies ce qui lui donnera envie de créer un échange avec les parents ou les professionnelles. Cette nouvelle possibilité de communication permet du coup, de diminuer les frustrations, les colères car l'enfant se sent compris.
- Permettre aux enfants qui commencent à parler d'acquérir plus vite du vocabulaire. Le geste associé à la parole de l'adulte va activer les différents types de mémoires (auditive et visuelle) chez l'enfant, grâce aux signes, la mémorisation est donc potentialisée et plus efficace.

Le but n'est pas de vous exclure de ce processus d'apprentissage, bien au contraire, nous allons vous initier, pour ceux qui le souhaitent, cette technique de communication à travers différents outils, pour que votre enfant puisse également être compris à la maison.

Pour les parents connecté, Elodie a créé un compte Instagram permettant d'avoir une vidéothèque de tous les signes pratiqués à la crèche, mais aussi pour échanger sur plein d'autres thèmes touchant la petite enfance.

- ❖ *L'Ecole des Loisirs*, comme chaque année, il a été mis à votre disposition des abonnements à l'école des loisirs en fonction de la tranche d'âge de votre enfant.
- ❖ *Lire et Faire Lire*, chaque année une intervenante bénévole intervient au sein de la structure pour un temps de lecture avec les enfants accueillis. L'intervenante et le planning restent à définir. Vous serez informé dès qu'il sera mis en place.